

Une source inédite sur la question pascale autour du concile de Nicée : le *Liber Timothei episcopi de Pascha*

Pierre Chambert-Protat et Camille Gerzaguet

Le manuscrit Montpellier, B.U. Fac. Médecine, 157 (copié à Lyon en 848) s'ouvre sur un texte tardo-antique resté inédit, le *Liber Timothei episcopi de Pascha*¹. Nous en donnerons bientôt l'édition *princeps* dans la collection des *Sources chrétiennes*, édition critique assortie d'une traduction française, avec une introduction et les notes historiques et critiques nécessaires et utiles pour débrouiller un dossier compliqué à bien des égards. Dans l'attente de cette publication, la présente note vise à dresser un inventaire des questions soulevées par cette lettre, tout en donnant un aperçu synthétique des hypothèses comme des conclusions que nous avançons au sujet de son *Sitz im Leben* et de sa transmission. Elle se termine par un résumé de la lettre.

Le *Liber* est en fait une lettre pastorale, qu'un certain évêque Timothée adresse à une communauté non identifiée pour l'avertir de ne pas tomber dans les erreurs de certains concernant la manière de fixer la date de la Pâques. L'auteur évoque la récente condamnation, pour ce motif, d'un certain *Stephanus* (le personnage et l'événement ne sont pas connus par ailleurs) ; et il passe en revue quatre pratiques déviantes, dont une au moins ne semble pas attestée par ailleurs. Même si l'auteur ne nous livre pas son propre système de comput, du moins ses attaques nous laissent entrevoir ses positions vis-à-vis de l'héritage juif, des relations entre juifs et chrétiens, du calendrier solaire julien et de l'embolisme. Il saisit aussi l'occasion qui se présente d'anéantir le témoignage des « pseudo-Actes de Ponce Pilate » (*Pontii Pilati Acta falsa*), qui offrent de la Passion un récit concurrent et incompatible avec celui des Évangiles.

Notre texte est en latin, mais le propos de la lettre s'inscrit en plein dans un contexte oriental bien particulier : la prolifération des pratiques en matière de comput pascale, et l'effort de réduction qui s'ensuit, en Anatolie et Syrie, dans les premières décennies du IV^e siècle. Le texte manque absolument de toponymes ou de dates, mais son origine orientale est confirmée par les gros hellénismes qui émaillent le latin d'un traducteur hellénophone maladroit ; et sa datation tardo-antique par une tradition indirecte qui atteste l'existence de copies dans le Sud de l'Espagne et en Afrique, dès la seconde moitié du IV^e siècle.

La tradition indirecte africaine présente, du reste, un intérêt majeur. Nous avons en effet identifié une partie de cette lettre au sein d'un ouvrage composite, le *Liber XXI sententiarum*. Cette œuvre est, d'après François Dolbeau, un recueil de documents de travail d'Augustin, regroupant notes et brouillons, qui fut publié *post mortem* par ses collaborateurs. Les notes rassemblées dans le *Liber XXI Sententiarum* correspondent aux préoccupations intellectuelles (néoplatoniciennes) qui étaient celles d'Augustin et de ses proches à Milan et à Thagaste, soit entre 385 et 391. Donc, si la « publication » du dossier s'est faite en Afrique, on ne peut savoir si Augustin avait eu connaissance du *Liber Timothei* (ou du seul extrait conservé dans ses notes) en Italie du Nord ou en Afrique.

Cet extrait concerne l'exégèse de nature typologique que Timothée exerce sur le chapitre 12 de l'*Exode*. Pourquoi Augustin s'est intéressé à ce texte sans grande originalité herméneutique est une question sans

1 Une première étude s'est efforcée de comprendre les circonstances dans lesquelles ce texte nous a été conservé, mais a curieusement échappé à la vigilance des érudits modernes : Pierre Chambert-Protat, « Le manuscrit Montpellier 157 de Mannon de Saint-Oyen et la collection *De pascha* de Florus de Lyon », dans *Revue bénédictine* 128/1 (2018), p. 96–141.

réponse pour le moment. Nous laissons aux spécialistes d'Augustin le soin de découvrir peut-être des parallèles ou, du moins, de discerner une éventuelle influence.

La tradition manuscrite du *Liber XXI Sententiarum* d'Augustin est passablement complexe. L'invention du *Liber Timothei* représente une avancée non négligeable dans l'écheveau de sa connaissance. En effet, elle permet d'amender certaines des hypothèses avancées par François Dolbeau à propos de la dépendance des différentes recensions, et de donner les bases d'un texte plus sûr pour l'extrait emprunté au *Liber Timothei*.

Pour résumer, la présence d'un extrait du *Liber Timothei episcopi* dans les carnets de l'évêque d'Hippone fournit à ce texte un *terminus ante quem* certain, ainsi qu'une tradition indirecte liée à des enjeux intellectuels majeurs, tout en versant au dossier des études augustiniennes l'identification d'une source.

À tous ces titres, le *Liber Timothei episcopi de pascha*, dont l'auteur est peut-être à chercher dans le Taurus dans les années qui précèdent le concile de Nicée, représente une source d'une richesse exceptionnelle sur une situation particulièrement embrouillée. Cette situation est d'autant plus difficile à reconstituer pour nous que les sources directes conservées sont somme toute assez peu nombreuses ; et aucune d'elles n'est aussi directement impliquée, dans autant de problèmes à la fois, que l'est le *Liber Timothei*. Le texte laisse entrevoir une situation politique et sociale complexe et en rapide évolution, qu'il s'agisse des relations entre communautés chrétiennes, entre chrétiens et juifs, ou encore entre christianisme et administration civile. L'édition de ce document offrira donc matière à de nouvelles études susceptibles d'intéresser aussi bien l'historien des doctrines et le patristicien, que le théologien ou le prosopographe.

Résumé

§ 1 — L'amour que porte aux évangiles la communauté destinataire de cette lettre, ainsi que sa foi, méritent des félicitations.

§ 2 — Quoique désormais séparé d'elle par sa charge, l'auteur n'en désire pas moins faire croître et affermir encore la foi de cette communauté.

§ 3 — Premier rappel d'importance : il n'y a d'autre vérité que le Christ.

§ 4 — Plus précisément, cette lettre a pour but de rappeler la signification de la Pâque au moment où d'aucuns dénaturent cette fête, comme l'a fait par exemple *Stephanus*.

§ 5 — La Pâque doit être ramenée aux versets I Cor. 5, 7-8 : *Nam et Pascha nostrum immolatus est Christus : itaque sollempnia celebremus non in fermento malitiae et nequitiae, sed in azymis sinceritatis et ueritatis*.

§ 6 — La figure de ce *sacramentum* a été donnée dans l'*Exode*, avec les principaux rites.

§ 7 [cité dans le *Liber XXI Sententiarum*] — Les Juifs sacrifiaient en figure, car le vrai sacrifice est celui du Christ, véritable agneau.

§ 8 [cité dans le *Liber XXI Sententiarum*] — Les rites énoncés dans l'*Exode* préfiguraient de façon typologique la Pâque chrétienne.

§ 9 — À présent les Juifs ne peuvent même plus respecter les dispositions concrètes de la Loi, et ils sont donc en contravention sur tous les points.

§ 10 — Mais c'est le cas des chrétiens qu'il faut examiner. Car il ne suffit pas de faire mémoire du Christ : il faut le faire au bon moment. La vertu rédemptrice du sacrement est en jeu.

§ 11 — Certains veulent s'en tenir au quatorzième jour du mois, à cause de la Loi mosaïque. Mais c'est annuler le sacrifice du Christ qui nous en a affranchis, comme Paul le disait déjà.

§ 12 — De plus, ils ne peuvent se conformer aux autres préceptes de la Loi mosaïque, et cessent donc d'être chrétiens sans pour autant redevenir juifs. Ils ne sont plus nulle part.

§ 13 — Et pourquoi des gens qui, toute l'année, sanctifient le dimanche, refusent-ils de sanctifier le premier dimanche de l'année, racine et fondation de tous les autres ?

§ 14 — Au fond, c'est comme s'ils ne croyaient même pas à la résurrection. S'ils y croyaient, ils ne négligeraient pas ainsi le jour de la passion. Il faut jeûner et se réjouir aux temps justes. Et ces temps, d'après le précepte évangélique, ce sont des jours : pas des cycles lunaires, qui sont bons pour les Juifs.

§ 15 — On ne peut pas non plus invoquer les pseudo-Actes de Pilate : leur témoignage est incompatible avec les Évangiles. Or les Évangiles vérifient les prophéties ; tandis que les pseudo-Actes, on ne sait même pas d'où ils sortent. De mains privées ou publiques ? Mais lesquelles ? C'est une vulgaire machination.

§ 16 — D'une certaine façon, ceux-là rejoignent dans l'erreur ceux qui n'observent pas les embolismes : célébrer la Pâque un autre jour, c'est comme célébrer la Pâque d'un autre Christ.

§ 17 — Ils craignent que l'embolisme ne leur fasse célébrer la Pâque des impurs. Mais c'est qu'ils n'ont rien compris au calendrier. L'embolisme n'est pas là pour introduire du désordre, mais pour rétablir l'ordre : c'est la loi de la nature. Et ceux qui veulent fixer la Pâque en suivant le calendrier romain font une absurdité, puisque la Pâque est une fête juive, et non romaine.

§ 18 — Il ne s'agit pas de fêter la Pâque avec les Juifs, mais au contraire, que la perpétuation chrétienne de cette fête constitue une accusation contre les Juifs. Le décalage calendaire doit servir ce dessein.

§ 19 — Mais les pires de tous, ce sont ceux qui font la Pâque au quatorze du mois et commémorent la passion au vendredi suivant : ils fêtent la passion après la résurrection, comme s'ils souffraient que le Christ soit ressuscité !

§ 20 — Le dérèglement de la Pâque dérègle tout le reste du calendrier liturgique : ces chrétiens jeûnent quand nous nous réjouissons, et inversement. Leur comportement est une négation de toute la foi, un reniement du Christ lui-même.

§ 21 — Il faut, en effet, une terrible audace pour ne pas observer le grand jour vers lequel converge toute l'histoire sainte ; le jour de la victoire divine ; le jour qu'ont salué tant de signes miraculeux ; le jour où, pour les chrétiens, tout commence ; le jour du véritable sacrifice. Qui le néglige s'exclut ; qui l'observe se sauve.

§ 22 — Et voilà tout ce qu'il convenait de dire à ce sujet, en peu de mots pour que l'assemblée debout ne se fatigue pas trop.